

**Département de MAINE ET LOIRE**  
**Arrondissement de Saumur**  
**Commune de LA BREILLE LES PINS**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du conseil municipal du 31 mars 2025**

Convocation du 17/03/2025

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 7

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 1/04/2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un du mois de mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Dominique GIRARD, 1<sup>er</sup> adjoint,

Président : Dominique GIRARD

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents : Dominique GIRARD, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Isabelle JOREAU, Magalie MARTIN, Anne MAYER et Christophe GAIGNON.

Absents : Armelle PONCET, Olivier CHARRIER, Mireille FOURMOND, Frédéric BRUERE, Philippe VARIN et Vincenzo AGRELO.

Bon pour pouvoir : Philippe VARIN à Dominique GIRARD.

---

**DCM 2025-13 TRAVAUX DE REBOISEMENT DE LA PARCELLE NUMERO 13**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente au conseil municipal 2 devis pour le reboisement de la parcelle avec plantation de pins à savoir :

**1) Sté RUAULT sise à BREIL – 49490 NOYANT VILLAGES :**

\*Devis 2025/014 : Broyage en plein avec arasage des souches  
Labour à la charue forestière 3 socs tous les 4 m d'axe en axe  
Reprise du labour aux disques ou landaise si deuxième passage de labour nécessaire.  
Fourniture de plants selon la densité de 1660plts/ha  
Pins maritime en motte 200 VF2  
Plantation à la canne tous les 1.6m x 4m  
Traitement répulsif au trico en pépinière  
Frais d'amené et repli du matériel

Pour un montant de 17.970,00 HT € soit 21.106,67 € T.T.C.

**2) : XP BOIS – Agence de Pays de Loire-Bretagne – 5, rue des Gravaux – 72200 LA FLECHE :**

\*Devis199311 : Plantation de pins maritimes : 5ha hors emprises  
Rotobroyage en plein des souches et rémanents  
Labour à la charrue trisoc en bandes tous les 4m  
Reprise de labour aux cover-crop tous les 4m  
Pin maritime – godet de 110cc VF3  
Mise en place de répulsif cervidés TRICO  
Mise en place de plants tous les 2m sur la ligne.

Pour un montant de 16.946,00 € HT soit 18.553,95 € T.T.C.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE de retenir à l'unanimité des membres présents, la Société XP BOIS – Agence de Pays de Loire-Bretagne – 5, rue des Gravaux – 72200 LA FLECHE :

Pour un montant de 16.946,00 € HT soit 18.553,95 € T.T.C.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 1/04/2025  
Et de la publication le 1/04/2025

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS,  
Le 1/04/2025  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Dominique GIRARD



Le secrétaire

